Appel à projets

Emergence Recherche Partagée



Dossier pour le dépôt définitif

Date limite de dépôt du dossier >> 19 septembre 2025

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Audrey Richard, coordinatrice de la Passerelle des Savoirs au 02.47.36.79.68 et à l’adresse suivante : passerelle.savoirs@univ-tours.fr

Le dossier complet est à envoyer à l’adresse suivante : passerelle.savoirs@univ-tours.fr

Formulaire intégral de dépôt de dossier

Appel à projet Emergence Recherche partagée TeePee

Rappel

L’objectif de l’appel est de favoriser **l’émergence** de recherches participatives[[1]](#footnote-1).

Les financements proposés visent ainsi à couvrir :

* **la phase de préparation préalable au dépôt d’un projet de recherche** auprès de guichets de financement régionaux, nationaux ou extranationaux.

et/ou

* **des formats de production et/ou de partage de savoirs** entre acteurs de la recherche et acteurs de la société civile (séminaires, manifestations culturelles…) qui pourraient donner lieu au dépôt d’un projet de recherche auprès de guichets de financement régionaux, nationaux ou extranationaux.

Cet appel est ouvert aux organisations de la société civile (associations, collectifs citoyens, collectivités, syndicats…) localisés en Région Centre-Val de Loire et aux personnels et étudiant·es des Universités de Tours, d’Orléans, de l’INSA CVL et d’INRAE.

Caractéristiques de l’appel

L’appel est ouvert à toutes les disciplines et terrains de recherche.

Le dépôt du projet ainsi que son déroulement doivent être assurés par au moins deux partenaires (« binôme ») dont :

* Un chercheur ou une chercheuse (enseignant·es-chercheur·es, doctorant·es, étudiant·es, ATER…) relevant de l’université de Tours, de l’université d’Orléans, de l’INSA CVL ou d’INRAE.
* Un acteur issu d’une organisation de la société civile (associations, collectifs citoyens, collectivités…), quel que soit son statut au sein de cette organisation.

Critères de sélection des projets

* Les projets déposés doivent permettre d’identifier la dimension « partagée » du projet : la répartition des rôles entre membre académique et membre de la société civile doit être clairement identifiable et conforme aux principes de la charte des recherches participatives (en [annexe](#_Annexe)).
* L’expertise de la structure et/ou du chercheur dans le domaine/les thématiques envisagés.
* L’adéquation entre le projet/besoin énoncé et les fonds disponibles *via* cet appel.
* L’adéquation entre le projet/besoin énoncé et le calendrier (9 mois).

Obligations des lauréats

* Les lauréats s’engagent à réaliser l’action objet du financement et à utiliser l’aide versée exclusivement à la réalisation de l’objectif qui l’a motivée.
* Le financement ne peut être attribué en tout ou partie au profit d’un autre organisme privé, association, société ou œuvre.
* Les lauréats acceptent que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit économique.
* Les lauréats s’engagent à faire figurer les logos de La Passerelle des Savoirs ainsi que le logo TeePee sur tout document officiel destiné à des tiers et relatif à l’action.
* Les lauréats s’engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel communiqués à titre confidentiel et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l’une ou l’autre partie.
* Les lauréats sont invités à participer à une réunion collective d’informations organisée dans les suites de la notification d’attribution de financement.
* Les dépenses devront être achevées au mois de juillet 2026.
* La démarche sera documentée sur le site internet de la Passerelle des Savoirs.

Reversement du financement

Pour des raisons pratiques, les fonds sont versés à l’unité de recherche à laquelle le chercheur ou la chercheuse est rattaché·e. Cependant, **les dépenses engagées doivent l’être au bénéfice du binôme.**

Le bailleur (TeePee) exigera le reversement de tout ou partie de l’aide versée dans les cas suivants :

- Utilisation non conforme de l’aide par rapport à l’objet de l’opération ou de l’action financée ;

- Non-réalisation ou réalisation partielle, du projet ou de l’action.

Données personnelles

*Finalités du traitement*

Les informations recueillies feront l’objet d’un traitement par l’Université de Tours conformément au RGPD aux fins de :

• l’instruction de la demande de financement,

• l'octroi et la gestion du financement,

• l'évaluation du dispositif.

*Typologie des données collectées*

Les catégories de données personnelles concernées sont les suivantes :

* nom, prénom, fonction, adresse électronique.

En cas de refus de communication des données obligatoires, la demande ne pourra pas être traitée.

*Destinataires des données personnelles*

Pour le présent dispositif, les données recueillies sont transmises aux membres du comité de sélection. Enfin, certains tiers et partenaires sont susceptibles d’être destinataires de vos données à des fins de contrôle (Direction des affaires financières, par exemple).

*Durée de conservation des données personnelles*

Les données seront conservées jusqu’à la fin du projet TeePee.

*Exercice des droits*

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu’au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, les demandeurs, demandeuses et bénéficiaires disposent d’un droit d’accès, de modification, d’effacement, d’opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements les concernant qu’ils peuvent exercer en s’adressant à passerelle.savoirs@univ-tours.fr

# Le dossier

|  |  |
| --- | --- |
|  | Votre binôme |
| Porteur 1  | Porteur 2 |
| Nom | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Prénom | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Adresse électronique | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Numéro de téléphone | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Statut | [ ] Enseignant·e-chercheur·e[ ] ATER [ ] Doctorant·e [ ] Etudiant·e (Master 1, Master 2) [ ] Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ] Elu·e[ ] Salarié·e (agent) [ ] Bénévole[ ] Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Unité de recherche | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  |
| Établissement | [ ]  INRAE[ ]  INSA CVL [ ] Université d’Orléans [ ] Université de Tours  |  |
| Statut de la structure représentée dans le projet |   | [ ]  Association loi 1901[ ]  Collectif [ ]  Collectivité territoriale [ ]  Conseil de quartier [ ]  Coopérative, entreprise sociale[ ]  Fondation[ ]  Autre :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Nom de la structure |  | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Adresse postale :** | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**Avez-vous déjà collaboré par le passé ?**

[ ]  Oui [ ]  Non

* Si oui, dans quel cadre ?[[2]](#footnote-2)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Description de votre idée/besoin/projet en quelques lignes (10 maximum) :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Comment envisagez-vous la répartition des rôles dans votre binôme ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Avez-vous identifié des freins éventuels à la mise en place de votre collaboration ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Qui d'autre pourrait être intéressé par les résultats d'une démarche sur ce sujet?** (exemple: élu·es locaux, citoyen·nes, réseaux, étudiant·es, chercheur·es...)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Le calendrier de votre démarche (principaux jalons, à titre prévisionnel)**

* *Attention, votre démarche devra être finalisée en juillet 2026*

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Quel est le territoire/périmètre d’action dans lequel se déroulera votre démarche ?**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Quels sont les besoins financiers identifiés ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui | Non | Montant estimé |
| Financement de déplacements |[ ] [ ]  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Location de salle |[ ] [ ]  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Petit matériel |[ ] [ ]  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Organisation d’un ou plusieurs temps forts (ateliers, expositions…) préciser les besoins identifiés :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |[ ] [ ]  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Prestation de service (facilitation graphique…) |[ ] [ ]  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Accès à des données (achats de publications…) |[ ] [ ]  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Projet tutoré Important: un stage peut être financé uniquement s'il s'agit d'une **phase exploratoire** pour **construire un projet commun.** Les demandes ayant pour vocation de faciliter des accès au terrain pour des étudiants, sans construction d'un projet commun, ne pourront donner lieu à un financement. Par conséquent le financement d'un projet tutoré peut s’ajouter aux 4000 euros proposés |[ ] [ ]   |
| Autres :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| TOTAL €  | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

Bénéficiez-vous d’autres financements ?

[ ]  Oui [ ]  Non

Si oui, lesquels ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

|  |  |
| --- | --- |
| **Vu le** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | **Vu le** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Pour la structure de recherche****Nom, Prénom** : | **Pour la structure de la société civile :****Nom, Prénom :** |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Signature** | **Signature** |

# Annexe

**Charte des sciences et recherches participatives en France**

**Accompagner, soutenir et promouvoir les collaborations**

**Préambule**

Les collaborations entre la communauté scientifique et la société civile, telle que définie par le Comité économique et social européen ou par l’UNESCO, connaissent un fort développement. Les organismes de recherche, les universités et les autres établissements d’enseignement supérieur et de recherche coopèrent ainsi avec un nombre croissant d’associations, d’établissements de formation, d’organisations non gouvernementales et d’acteurs culturels ou socio-économiques dans de multiples champs disciplinaires et secteurs d’activité.

Motivées par la curiosité scientifique ou par la recherche de solutions à des enjeux complexes (économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux, culturels, éducatifs, éthiques ou identitaires), les parties prenantes aux projets scientifiques participatifs sont de plus en plus nombreuses et variées. Ce mouvement a aussi donné lieu à diverses initiatives portées par des ministères ou des collectivités territoriales et il est soutenu par l’inscription dans la loi du 22 juillet 2013 de l’importance de « favoriser les interactions entre sciences et société ».

Le développement des recherches et sciences participatives est appelé à durer et s’amplifier au regard :

– des succès rencontrés, dans un vaste éventail de disciplines, par de nombreux projets,

– de l’augmentation du niveau d’éducation global de notre société,

– des défis de cohésion et de solidarité auxquels celle-ci est confrontée,

– de la volonté croissante des citoyens de s’impliquer dans les processus de décision publique et d’une plus grande ouverture des établissements d’enseignement et de recherche aux enjeux de citoyenneté active,

– des possibilités croissantes offertes par les sciences et technologies numériques.

Ainsi que l’a illustré le rapport de février 2016 « Les sciences participatives en France», la nature et l’intensité de ces interactions varient selon les projets : production ou analyse de données, contribution au financement, élaboration du questionnement scientifique en réponse à des problèmes concrets, construction conjointe de projets et de dispositifs de recherche, etc.

Cette grande variété d’initiatives demeure cependant encore peu visible aux yeux de l’ensemble de la société, des médias et des décideurs. Les motivations des différents acteurs impliqués et leurs résultats pâtissent également d’une trop faible reconnaissance. Enfin, la réussite et la diffusion de ces actions supposent de respecter un certain nombre de valeurs, de principes et de conditions.

Attachés au bon développement des sciences et recherches participatives, les signataires de cette charte expriment ainsi un ensemble d’engagements. Celle-ci vient compléter les chartes nationales de l’expertise scientifique et technique (2010), de déontologie des métiers de la recherche (2015) et diverses chartes relatives au partenariat entre acteurs de la recherche scientifique et de la société civile.

**Définition**

Les signataires adoptent la définition qui suit : les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, avec des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.

**Valeurs partagées**

Promotion de la coopération et de la production de biens publics ou communs

A travers leur démarche, les signataires expriment leur volonté de favoriser le développement des interactions et des coopérations entre la société civile et la communauté scientifique. Ces collaborations privilégient les principes de non-rivalité et de non-exclusivité sur les connaissances produites. Elles peuvent s’accompagner d’une gestion commune de ces biens si les parties prenantes en expriment le besoin et en acceptent le principe.

**Respect de l’autonomie des parties prenantes et reconnaissance mutuelle**

Les signataires reconnaissent la diversité et la légitimité des attentes et des formes d’organisation des acteurs de la communauté scientifique et de la société civile. Ils respectent leur autonomie respective et sont attachés à la reconnaissance mutuelle et à la non-instrumentalisation des parties prenantes engagées dans les dispositifs scientifiques participatifs. Ce respect mutuel favorise une amélioration des capacités et aptitudes de réflexion, d’analyse et d’argumentation des différents acteurs.

**Diversité des savoirs à l’œuvre et pouvoir d’agir des acteurs**

Les signataires reconnaissent la variété des savoirs des différents acteurs engagés dans les dispositifs scientifiques participatifs. Ils reconnaissent le rôle de ces dispositifs dans le renforcement des capacités à agir de ces acteurs. Ces dispositifs communs peuvent ainsi avoir pour objectif et effet d’améliorer et de favoriser la participation ainsi que la promotion sociale du plus grand nombre.

**Principes déontologiques et d’intégrité scientifique**

Les signataires s’engagent à respecter les principes d’intégrité et de déontologie suivants, qui concourent à garantir la transparence des projets scientifiques participatifs et le respect mutuel entre les acteurs impliqués. Ces principes concernent l’ensemble du cycle de vie de chaque projet : les motivations de ses acteurs et la finalité de leurs collaborations, l’élaboration de ses objectifs, son financement, l’usage voire l’élaboration d’un langage commun, la démarche scientifique adoptée, la diffusion et l’utilisation des résultats obtenus. Les signataires s’engagent en outre à promouvoir une veille éthique et déontologique sur les recherches et sciences participatives.

**Démarche scientifique rigoureuse et partagée**

La démarche construite est rigoureuse et permet d’assurer la qualité scientifique des travaux menés, la fiabilité et la reproductibilité des données. Les initiateurs du questionnement initial et les scientifiques concepteurs des protocoles de recherches veillent à présenter clairement les méthodes employées et les ressources nécessaires (outils, infrastructures, équipements, formations, financements). Chaque contributeur peut participer au processus scientifique, en comprendre les tenants et aboutissants, ainsi que le domaine de validité des résultats obtenus. Il s’engage à mettre en œuvre les protocoles avec rigueur, objectivité et honnêteté.

**Gouvernance explicite**

Les modalités et degrés d’implication individuelle ou collective des acteurs de la communauté scientifique et de la société civile dans la gouvernance des projets participatifs varient selon les cas.

Les instances qui assurent le pilotage des projets et la coordination des différents acteurs impliqués sont explicitées. Les modalités de gouvernance sont décidées par l’ensemble des initiateurs d’un projet et acceptées par tous les participants.

**Utilisation concertée des données**

Les droits de reproduction, de diffusion et d’utilisation des données et connaissances sont précisés en amont pour chaque partie prenante au programme, dans le respect de la réglementation, à travers une contractualisation ou l’acceptation de conditions générales d’utilisation. L’ouverture à tous et le partage gratuit peuvent également être recherchés.

**Respect de la vie privée**

Les données personnelles collectées dans un programme scientifique participatif font l’objet d’une attention particulière afin de protéger la vie privée des participants et de recueillir leur accord informé.

**Juste reconnaissance de chaque partie prenante**

Une juste reconnaissance et une juste valorisation des apports de chaque partie prenante sont recherchées. L’engagement des scientifiques dans des travaux scientifiques participatifs et notamment dans leur animation est pris en compte, au même titre que toute autre activité scientifique, dans leur évaluation et leur évolution de carrière. La reconnaissance des acteurs non scientifiques professionnels peut prendre des formes diverses, clairement établies dès la mise en place du projet. En particulier, les publications scientifiques et les autres productions issues des projets mentionnent clairement la contribution des différents acteurs.

**Evaluation adaptée des dispositifs et projets scientifiques**

L’évaluation des dispositifs et projets scientifiques participatifs a le même niveau d’exigence que celle de tout projet scientifique : elle tient compte des critères usuels relatifs à la qualité des recherches et de leurs résultats. Elle prend également en considération leur impact sur les participants et le respect des principes propres aux dispositifs participatifs explicités dans cette charte.

**Conditions de réussite**

Les signataires ont conscience que le succès des projets scientifiques participatifs suppose également des ressources et une mise en œuvre adaptées.

**Gestion efficace et opportune des ressources**

La disponibilité de ressources humaines et financières ainsi que, dans de nombreux cas, d’équipements et infrastructures est déterminante pour le déploiement des projets scientifiques participatifs. Différents leviers permettent de favoriser cette disponibilité : une gestion adaptée et pérenne des ressources, la recherche de financements publics et privés alternatifs, ou encore la mise en commun de moyens entre différentes parties prenantes.

**Outils numériques adéquats**

Les sciences et technologies numériques sont mobilisées de façon croissante pour faciliter la collecte, la gestion et la valorisation des données et pour favoriser les échanges entre les différents acteurs. Les outils numériques mis en place sont accessibles, adaptés aux besoins, aux capacités et aux niveaux d’investissement des différents utilisateurs. Ils sont déployés à une échelle géographique pertinente.

**Accompagnement des acteurs**

Les initiateurs d’un projet scientifique participatif sont attentifs à l’accompagnement des différents participants et mobilisent des compétences d’animation chez les parties prenantes ou auprès de professionnels du secteur concerné, des outils pédagogiques et des formations adaptés.

**Mise en œuvre adaptée aux milieux éducatifs**

Les programmes scientifiques participatifs s’inscrivent dans une dynamique globale visant à instiller des logiques d’éducation par la recherche dès le plus jeune âge. Leur déploiement dans les milieux éducatifs — scolaires et non scolaires — nécessite la prise en compte de plusieurs spécificités : la formation et l’accompagnement de tous les corps de métiers engagés (élèves, professeurs, éducateurs, inspecteurs, animateurs, médiateurs, bénévoles), la temporalité des acteurs ainsi concernés, l’insertion dans des actions transversales comme les enseignements pluridisciplinaires, le choix d’approches pédagogiques ludiques et innovantes.

*Cette charte a été signée par une trentaine d’établissements de l’ESR, d’ONG et d’associations le 20 mars 2017 au Ministère de l’Education nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche en présence de Thierry Mandon, secrétaire d’État chargé de l’Enseignement supérieur et de la Recherche.*

1. Entendues comme des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le fait d’être ou d’avoir été membre d’une même structure est considéré comme une forme de collaboration. [↑](#footnote-ref-2)